

LE CENTRE D'ACCUEIL MALLEYPRAIRIE

Le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) offre **protection et sécurité aux femmes confrontées à la violence au sein du couple et de la famille**, avec ou sans enfants, des entretiens et consultations à toutes les victimes (hommes et femmes) ainsi qu'une réflexion sur ce phénomène. Une répondeance est assurée 24h/24h, 7j/7j.

HÉBERGEMENT

24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le CMP accueille, en urgence ou sur rendez-vous, des femmes confrontées à la violence au sein du couple ou de la famille et peut leur proposer un hébergement.

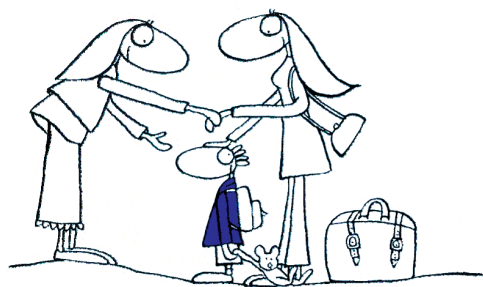
Lors de l'entretien d'admission, il est évalué si la femme est une victime au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Si oui, l'entier de son séjour sera pris en charge par la LAVI jusqu'à une durée de 21 jours et la suite de son séjour par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS). Si elle n'est pas reconnue au sens de la LAVI, c'est le SPAS qui prendra en charge les frais dès le premier jour d'hébergement. Le SPAS peut demander une participation financière à la résidente en fonction de ses revenus.

Les résidentes doivent être majeures et domiciliées dans le canton de Vaud.

Dans la mesure du possible, une prise de contact téléphonique est souhaitée pour informer de l'arrivée au CMP. La durée du séjour est limitée dans le temps et varie selon les circonstances. 24 studios sont à disposition des résidentes et de leurs enfants.

ÉQUIPE DU CMP

L'équipe des intervenantes et intervenants sociaux assure l'accompagnement psycho-social. Un entretien individuel hebdomadaire au minimum et une réunion d'équipe à quinzaine sont obligatoires.



Haydée

L'équipe mère-enfant (psychologues, spécialistes en guidance interactive, socio-éducatrices et socio-éducateurs) est disponible pour les enfants et les mères.

Le personnel du CMP comprend encore :

- La direction du CMP (directrice sociale, responsable pédagogique, assistante de direction, administratrice RH, secrétaires d'accueil);
- Le personnel d'intendance (cuisiniers, employées d'entretien, responsable d'immeuble);
- La direction des Services généraux (directrice financière, comptables);
- L'équipe veille assure la permanence de 21h30 à 7h30 et les week-ends avec un-e professionnel-le de garde.

AMBULATOIRE

Ligne téléphonique

Le CMP offre une écoute centrée sur la problématique de la violence au sein du couple et de la famille, 24h/24h.

Entretiens ambulatoires à Lausanne

En principe, ces entretiens (non facturés) ont lieu sur rendez-vous. Ils sont destinés aux femmes ainsi qu'aux hommes victimes. Leur but est de parler de la violence de couple, de ses conséquences sur la famille et de faire émerger des solutions pour tenter d'y remédier. Dans des situations d'urgence, il est possible de se rendre directement dans les locaux du CMP.

Entretiens ambulatoires « Itinérance »

Les entretiens ambulatoires peuvent également avoir lieu dans les régions: Bex, Montreux, Vevey, Nyon, Orbe, Payerne et Yverdon-les-Bains. Les intervenant-e-s peuvent se déplacer ailleurs dans le canton à la demande du réseau. Les rendez-vous se fixent en appelant le CMP. Un soutien est aussi proposé par le CMP aux professionnel-le-s confronté-e-s à des situations de violence au sein du couple. Enfin, les intervenant-e-s peuvent animer des entretiens uniquement avec ces professionnel-le-s ou en présence des victimes.

Consultations ambulatoires Guidance

Des consultations à domicile (non facturées) peuvent avoir lieu pour les personnes victimes de violence dans le couple (hommes ou femmes), avec ou sans enfant, suite à une expulsion de l'auteur-e du domicile commun.

Entretiens de couple

Les entretiens de couple (non facturés) visent l'arrêt de la violence et s'adressent à des couples qui souhaitent s'impliquer dans une réflexion autour de ce phénomène. Les entretiens sont confidentiels; le premier contact est initié par la victime. Ces entretiens sont conduits simultanément par deux professionnel-le-s, un homme et une femme.

Groupe de parole

Le groupe de parole s'adresse aux femmes confrontées à la violence au sein du couple. C'est un lieu d'écoute et d'échange. Le groupe se réunit deux mardis soir par mois. Il est animé par deux professionnelles. Pour participer au groupe, un entretien préalable est nécessaire avec l'une des animatrices en téléphonant au CMP.

Site internet www.violencequefaire.ch

Un site internet où déposer anonymement des questions. Le CMP répond, avec d'autres institutions romandes aux questions des internautes.

Adresse du CMP

Chemin de la Prairie 34 - 1007 Lausanne
Tél 021 620 76 76 - Fax 021 620 76 77
info@malleyprairie.ch - www.malleyprairie.ch

STRUCTURE ET FINANCEMENT

Le CMP est une des trois structures de la Fondation MalleyPrairie; les deux autres étant le Centre de vie infantile (CVE) et les Services généraux (SG). Le CVE accueille des enfants externes et neuf places sont attribuées aux enfants du CMP, tandis que les SG gèrent l'administration générale de la Fondation et les budgets. Les frais de fonctionnement du CMP sont réglés par une convention de collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Le CMP travaille en réseau avec différents services et organismes, notamment:

- Centre LAVI, Centre Prévention de l'Ale (CPAle) et Appartenances;
- Ecoles, services de psychologie scolaire, SPJ;
- Police, instances judiciaires;
- Unité de Médecine des Violences du CHUV (UMV);
- Réseau médico-social (SUPEA, Hôpital de l'enfance, CSR, CMS, etc.);
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH);

Le CMP fait partie de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD).

LES ACTIVITÉS DU CMP AU FIL DU TEMPS

Le taux d'occupation du CMP dépasse fréquemment les 100%. En 2014, le CMP a augmenté sa capacité d'accueil à 49 places pour des femmes et des enfants, grâce à la création de 4 studios supplémentaires de 2 lits chacun. De plus, un logement de 3 chambres est mis à disposition de femmes pouvant quitter le CMP, mais ne disposant pas encore d'un appartement.

L'HÉBERGEMENT AU CMP	2014	2015	2016	2017
Femmes				
Nombre d'entrées	191	199	184	151
Nombre de journées	9'982	9'866	9'872	9'989
Enfants				
Nombre d'entrées	189	200	182	153
Nombre de journées	8415	8415	7'617	8'754
Durée moyenne séjour	52.2	49.5	46.6	55.5

En 2017, le CMP a hébergé 151 femmes et 153 enfants, avec une durée moyenne de séjour de 55.5 jours.

L'équipe de la consultation ambulatoire a reçu 1'050 femmes et 27 couples.

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2017, la nouvelle prestation Guidance a permis d'intervenir auprès de 90 femmes (129 enfants concernés).

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE ET CONSTRUCTIVISTE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

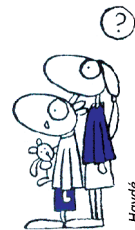
Le CMP adopte une approche systémique de la violence. **La personne qui utilise la violence n'est pas le problème, le problème c'est la violence.** La manifestation de comportements violents n'est pas inhérente à la nature humaine. Un individu n'est donc pas violent en soi, mais il manifeste de la violence dans un contexte particulier ou une interaction particulière. La violence est considérée comme un mode de communication appris qui s'inscrit dans une relation. Le recours aux conduites d'agression est considéré comme un choix individuel. Chaque adulte impliqué dans une situation de violence au sein du couple est alors responsable de son propre comportement et de sa protection.

Le CMP prône un **changement de regard** qui implique notamment une attention particulière portée au langage utilisé pour parler du phénomène de la violence au sein du couple. Des qualificatifs comme celui de «femmes battues» sont réducteurs, car ces femmes comptent d'autres qualités qui les définissent. Il est préférable d'utiliser des expressions qui participent à ce changement de regard en parlant alors de «femmes confrontées à la violence au sein du couple».

LES ENFANTS À MALLEYPRAIRIE

Les enfants exposé-e-s à la violence au sein du couple ne sont jamais épargné-e-s. Nous les considérons comme des victimes directes de cette violence. Aussi une attention toute particulière leur est-elle portée. L'offre de professionnel-le-s auprès des enfants se traduit principalement par:

- Accueillir, écouter et parler de la violence;
- Entendre les besoins des enfants;
- Informer et orienter;
- Soutenir la relation avec la mère et le père;
- Proposer des activités récréatives;
- Préparer le départ.



La mère reste responsable de l'enfant pendant le séjour. Aussi, le travail des intervenant-e-s se déroule-t-il toujours dans le respect du lien mère-enfant. La mère est sensibilisée au fait qu'elle peut parler de la violence à son enfant et, si elle le souhaite, elle est aidée dans cette démarche par les intervenant-e-s.

«*Mon cahier bleu*» ou la brochure «*Ado à Dire*» sont utilisés comme supports pour expliquer à l'enfant les raisons de sa venue au CMP.



Le CMP offre également un espace père-enfant. Ainsi, à certaines conditions, les pères peuvent rendre visite à leur-s enfant-s au sein du CMP, par exemple en attendant une décision judiciaire et si les parents n'ont pas pu se mettre d'accord pour une visite libre à l'extérieur.

Enfin, un-e responsable pédagogique favorise, entre autres, la collaboration entre le CVE et le CMP.

FORMATION

Deux fois par an, le CMP et le CPAle proposent **une sensibilisation au phénomène de la violence dans le couple et/ou la famille**. Cette formation est destinée à tout-e professionnel-le souhaitant développer ses connaissances et ses compétences dans ce domaine. Elle vise, notamment, à identifier et comprendre la dynamique relationnelle de la violence, apprendre à en parler de façon adaptée avec les personnes concernées (victimes, auteur-e-s, enfants, entourage) et motiver les personnes au changement.

Les cours ont lieu au printemps et en automne. Renseignements et dates: www.malleyprairie.ch